



P.E.T.R. GRAND CLERMONT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PROJET DE MODIFICATION N°3 DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Par arrêté n°2017/SCOT 03 en date du 18 mai 2017,  
le Président du PETR Grand Clermont ouvre une enquête publique qui se tiendra :

**du lundi 12 juin 2017 à 9 heures  
au mercredi 12 juillet 2017 à 17 heures.**

Au siège du PETR Grand Clermont **sis 72 avenue d'Italie à Clermont-Ferrand**  
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

au siège de la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans sis 5 Mail Jost Pasquier à Riom  
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h à 17h30

au siège de la Communauté de Communes Billom Communauté sis 7 Avenue Victor Cohalion à Billom  
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

au siège de la Communauté de Communes **Mond'Arverne Communauté** sis ZA Pra de Serre à Veyre-Monton  
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

au siège de la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole sis **64 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand**  
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h à 17h30

en **mairie de Cournon d'Auvergne**, sise Place de la Mairie, service aménagement du territoire  
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h (16h le vendredi)

en mairie de Lempdes, sise 1 Rue Saint-Verny  
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (8h30-18h le mardi)

en **mairie d'Aubière, sise Place de l'Hotel de ville**  
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h à 17h

Monsieur Charles Jeanneau est nommé en qualité de Commissaire Enquêteur pour la présente enquête publique.

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public qui pourra en prendre connaissance dans chacun des lieux de l'enquête publique ci-dessus mentionnés.

Un dossier d'enquête au format numérique sera consultable au siège du PETR Grand Clermont avec un ordinateur dédié à l'enquête.

Un registre d'enquête sera ouvert et mis à disposition dans chaque site afin de consigner les observations et/ou propositions du public.

Les observations du public peuvent également être adressées :

- par écrit, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : PETR Grand Clermont, 72 avenue d'Italie, CS 40001, 63057 CLERMONT-FERRAND Cedex1
- ou par mail à l'adresse suivante : [concertation@legrandclermont.fr](mailto:concertation@legrandclermont.fr)

**Le dossier d'enquête et toutes** informations concernant le projet soumis à la présente enquête publique peuvent être demandées auprès du PETR Grand Clermont - 72 avenue d'Italie à Clermont-Ferrand par Téléphone : 04 73 25 01 16 ou en téléchargeant le dossier sur le site [www.legrandclermont.com](http://www.legrandclermont.com)

#### Permanences

**Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences :**

- **Lundi 12 juin 2017 de 9h à 12h au siège de Clermont Auvergne Métropole,**
- **vendredi 23 juin de 9h à 12h en mairie de Lempdes,**
- **Jeudi 29 juin de 9h à 12h en mairie de Cournon d'Auvergne,**
- **Mercredi 12 juillet de 14h à 17h en mairie d'Aubière, suivi de la clôture de l'enquête publique.**

Copie du rapport et des conclusions sera également adressée aux sièges des EPCI accueillant l'enquête publique ainsi qu'au siège du PETR Grand Clermont pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La modification du Schéma de Cohérence Territoriale sera approuvée par délibération du Comité Syndical du PETR Grand Clermont au terme de la procédure engagée et après recueil des conclusions du rapport du Commissaire Enquêteur.